

Campagne de qualification 2016 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".**

En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
01	Pas de pièce complémentaire. Les dossiers doivent être adressés en édition papier et aucun envoi par voie électronique ou par CD-rom ne sera pris en compte.
02	Pas de pièce complémentaire Les dossiers doivent être adressés en édition papier et aucun envoi par voie électronique ou par CD-rom ne sera pris en compte
03	Pas de pièce complémentaire
04	<u>Pour les MCF</u> : le travail original (inédit) de la thèse; <u>Pour les PR</u> : un exemplaire du dossier d'HDR
05	<u>Pour les MCF</u> : un exemplaire de la thèse, sous format papier; <u>Pour les PR</u> : sous format papier : - un exemplaire du dossier complet de l'HDR - un exemplaire de vos articles les plus significatifs (au maximum 5)"
06	<u>Pour les MCF</u> : thèse en langue étrangère soutenues en France ou à l'étranger, fournir un résumé substantiel d'au moins 20 pages en français. Les candidats sont invités à consulter les recommandations de la section sur le site http://www.cpcnu.fr/web/section-06/recommandation-mcf ou recommandation-pr <u>Pour les PR</u> : - la note de synthèse de la HDR; - un exemplaire des articles les plus significatifs (au maximum 5).
07	<u>Pour les MCF</u> : la thèse <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR. Pour les candidats dont le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français: une traduction du rapport de thèse lorsqu'il est disponible et un résumé en français de leurs travaux.
08	<u>MCF</u> : un exemplaire papier de la thèse <u>PR</u> : un exemplaire papier du dossier d'HDR
09	<u>Pour les MCF</u> : la thèse <u>Pour les PR</u> : le mémoire d'HDR De plus, pour tous (MCF et PR) : 1) La liste complète des publications (avec une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages, ou articles en cours de publication). 2) La liste complète des enseignements délivrés (intitulé, niveau, volume horaire, CM/TD, établissement). Type de support : Au format numérique sur clé USB, sauf si la pièce n'existe qu'en support papier (dans ce cas le papier est autorisé) Modalités d'envoi du dossier : Le dossier complet, comprenant la clé USB et éventuellement les documents 'papier', doit être envoyé par voie postale aux rapporteurs (en respectant la date limite d'envoi). Seul l'envoi postal fait foi. Le support électronique à utiliser pour la transmission des documents est la clé USB (et non plus le CD-Rom, dont les lecteurs sont de moins en moins disponibles sur les ordinateurs récents). Le candidat doit vérifier que les documents enregistrés sur la clé USB sont bien lisibles. La transmission par mail du dossier—ou d'éléments du dossier—n'est pas autorisée.
10	<u>Pour les MCF</u> : la thèse <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR. Ces documents doivent être envoyés en version imprimée sauf demande expresse des rapporteurs.
11	<u>Pour les MCF</u> : la thèse <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR avec le document de synthèse. Pour les travaux rédigés en une langue étrangère autre que l'anglais, il est demandé une traduction ou une synthèse en français ou en anglais. Ces documents doivent être fournis en version imprimée.
12	Thèse (en version imprimée) et ensemble du dossier HDR.
13	- 1 exemplaire imprimé du dossier d'HDR pour les candidats à la qualification aux fonctions de professeur des universités.
14	<u>Pour les MCF</u> : la thèse <u>Pour les PR</u> : le travail original (inédit) d'HDR. Ces documents devront être envoyés en version imprimée.
15	<u>MCF</u> : la thèse <u>PR</u> : le dossier de HDR. Pour les candidats dont le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français, une traduction du rapport de thèse lorsqu'il est disponible et un résumé en français de leurs travaux.

* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

Campagne de qualification 2016 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".**

En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
16	<p>Les références complètes de toutes les publications mentionnées (année de parution, pages, nom de la revue, etc.).</p> <p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Divers) complétée par les candidats, jointe au dossier et envoyée simultanément par mail aux rapporteurs.</p> <p>Lettre d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (à paraître, sous presse ou définitivement acceptés).</p> <p>La première page de tous les articles mentionnés dans le dossier de candidature.</p> <p>Pour les candidats dont la formation initiale n'est pas en psychologie ou dont la thèse relève d'une autre discipline, lettre justifiant la demande de qualification en 16ème section et/ou montrant en quoi les thématiques de recherche des candidats s'inscrivent dans le champ de la psychologie.</p> <p>Attestation sur l'honneur des activités pédagogiques et/ou des responsabilités administratives les plus significatives*.</p>
17	<p><u>Pour les MCF</u> : la thèse</p> <p><u>Pour les PR</u> : l'ouvrage original (inédit) et le document de synthèse de l'HDR ;</p> <p>Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français sous forme d'un résumé substantiel, d'une introduction et d'une conclusion longues, analogues aux documents requis par les Ecoles Doctorales (par exemple pour les thèses en co-tutelle).</p> <p>Les diplômes originaux et une traduction du rapport de soutenance lorsque les diplômes sont délivrés dans une autre langue que le français;</p> <p>Lorsque la thèse a été soutenue dans une université étrangère qui ne délivre pas de rapport, il est recommandé aux candidats de joindre 1) tous les documents préalables à l'autorisation de soutenance; 2) un exposé de soutenance en français; 3) un document (traduit en français), signé par le directeur de la thèse ou par le président du jury, authentifié par le cachet de l'établissement ayant délivré le diplôme, éclairant la section sur les qualités et les défauts de la thèse (les lettres de recommandations ne sont pas admises).</p>
18	<p><u>Pour les MCF</u> : la thèse;</p> <p><u>Pour les PR</u> : le dossier complet de l'HDR y compris le document de synthèse;</p> <p>pour les dossiers dont les documents scientifiques sont en langue étrangère, une synthèse scientifique en langue française accompagné d'un résumé des travaux (thèses, inédit d'HDR) ainsi que des principales publications.</p>
19	<p>Pour les MCF : la thèse au format pdf OU au format papier .</p> <p>Pour les PR : le mémoire d'HDR au format pdf OU au format papier</p> <p>Pour tous (MCF et PR) :</p> <p>1) La liste complète des publications (avec une copie des lettres d'acceptation de l'éditeur pour les ouvrages, les chapitres d'ouvrages, ou articles en cours de publication).</p> <p>2) La liste complète des enseignements délivrés (intitulé, niveau, volume horaire, CM/TD, établissement).</p> <p>3) Le CV (pièce obligatoire), la liste des publications et la liste des enseignement doivent être fournis à la fois au format papier ET au format électronique.</p> <p>NB: Les pièces au format électronique doivent être jointes sur clé USB (ou éventuellement sur CD-ROM). Aucun envoi par mail n'est possible.</p>
20	<p>Pour les MCF : la thèse en format pdf ; Pour les PR: l'HDR en format pdf.</p>
21	<p>Pour les MCF : la thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée)</p> <p>Pour les PR : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié) et le dossier autobiographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation.</p> <p>Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français comportant notamment un résumé étendu de la thèse (environ 30 pages) pour les MCF ou du mémoire scientifique d'habilitation (environ 50 pages) pour les PR. Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces complémentaires, en sus des travaux plus récents qu'ils joignent au dossier.</p> <p>Le dossier et toutes les pièces complémentaires doivent être expédiés en version imprimée sur support papier.</p>
22	<p>Pour les MCF : la thèse (ou le livre qui en est tiré si la thèse a été publiée)</p> <p>Pour les PR : le mémoire scientifique original (ou le livre qui en est tiré si le mémoire a été publié) et le dossier autobiographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation.</p> <p>Pour les travaux réalisés en langue étrangère, une synthèse scientifique en français comportant notamment un résumé étendu de la thèse (environ 30 pages) pour les MCF ou du mémoire scientifique d'habilitation (environ 50 pages) pour les PR.</p>
23	<p>Pour les MCF: 1 exemplaire de la thèse ;</p> <p>Pour les PR: le mémoire original (inédit) et le dossier auto-biographique ainsi que le recueil d'articles intégré au dossier d'habilitation.</p> <p>Un rapport complet et conforme à la législation en vigueur dans le pays de soutenance ce qui signifie dans le cas français, notamment les signatures de tous les membres de jury,</p> <p>Le doctorat, sous forme papier ou numérique si demande du rapporteur.</p>
24	<p>Pour les MCF : la thèse ;</p> <p>Pour les PR : le dossier d'HDR ; pour les thèses rédigées en langue étrangère, un résumé en français (20 pages minimum) et une traduction du ou des rapports afférents ; un résumé substantiel en français de tout travail présenté dans une langue étrangère) ; la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (acceptés).</p>
25	<p>Les rapports de pré-soutenance et un exemplaire de la thèse si les documents scientifiques fournis (articles, preprints ...) ne couvrent pas les travaux de thèse.</p>
26	<p><u>Pour les MCF</u> : le rapport de soutenance de la thèse et les rapports des rapporteurs de la thèse ;</p> <p><u>Pour les PR</u> : le rapport de soutenance de la HDR et les rapports des rapporteurs de la HDR;</p>
27	<p><u>Pour les MCF</u>: la copie des rapports signés de pré-soutenance du doctorat;</p> <p><u>Pour les PR</u>: la copie des rapports signés de pré-soutenance de l'HDR;</p>
28	<p>Pas de pièce complémentaire</p>

* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

Campagne de qualification 2016 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".**
 En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
29	- La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU section 29 (http://www.cpcnu.fr/web/section-29/conseils-generaux-aux-candidats) - Une liste complète et détaillée de publications et communications, classées selon les catégories détaillées dans la fiche synthétique.
30	Pas de pièce complémentaire
31	<u>Pour tous</u> : résumé des activités de recherche, liste exhaustive de toutes les productions scientifiques (présentées séparément et numérotées: publications, chapitres de livres, communications orales, communications par affiche...), justificatif d'acceptation des publications non encore parues, liste des enseignements détaillés (volume horaire, niveau, discipline). <u>Pour les PR</u> : tout élément d'information permettant d'apprécier l'autonomie scientifique du candidat
32	<u>Pour les MCF</u> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 32, rubrique "Rapports d'activités et documents - Rapports d'activités", la liste complète des publications, brevets, communications, séminaires et conférences et un résumé des recherches en 4 pages. <u>Pour les PR</u> : la fiche synthétique téléchargeable sur le site CP-CNU, section 32, rubrique "Rapports d'activités et documents - Rapports d'activités", la liste complète des publications, communications, séminaires et conférences et une notice "Titres et Travaux" de 15 pages incluant un projet de recherche. Les dossiers et les pièces complémentaires devront être adressés aux rapporteurs sur support papier .
33	<u>Pour les MCF et les PR</u> : - consulter les recommandations pour la qualification sur le site CP CNU. - Fournir la liste exhaustive de la production scientifique (séparer publications, chapitres de livres, conférences invitées internationales, conférences invitées nationales, communications orales, communications par affiches. Pour les conférences invitées et les communications, souligner l'auteur présentant). - Préparer une fiche synthétique (1 à 2 pages) reprenant les items décrit sur le site CP-CNU (rubrique "qualification", "conseils généraux"). Les dossiers et les pièces complémentaires devront être adressés aux rapporteurs sur support papier .
34	<u>Pour les MCF</u> : la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication ou, à défaut, le rapport positif du referee / Attestation sur l'honneur des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires. <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités / Attestation sur l'honneur des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires / Attestation sur l'honneur des tâches collectives effectuées avec indication de la période d'exercice pour chacune d'elles.
35	<u>Pour les MCF</u> : la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication, liste des enseignements détaillés (volume horaire, niveau, discipline) ; <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités.
36	<u>Pour les MCF</u> : la thèse, les rapports de pré-soutenance, rapports de jury ou autres pour les doctorats étrangers, une liste des publications avec la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication, une liste des enseignements éventuels (volume horaire, niveau, discipline). Attestation des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires. <u>Pour les PR</u> : le dossier complet d'HDR comprenant les rapports de pré-soutenance, les rapports de jury ou autres pour les HDR/ doctorats étrangers, une liste des publications, un descriptif des activités (recherche, enseignement) et des projets d'activités. Attestation des services d'enseignement effectués avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires.
37	<u>Pour les MCF</u> : Une liste complète des publications, une description des activités passées et des projets d'activités du candidat pour le futur, la photocopie de la page de couverture, du résumé et de la table des matières de la thèse de doctorat (Un exemplaire de la thèse de doctorat n'est pas exigé), la copie des rapports de pré-soutenance du doctorat signés par les rapporteurs, les lettres d'acceptation d'éditeurs dans le cas de publication acceptée mais non parue. Eventuellement une attestation d'attribution de la PES. <u>Pour les PR</u> : Une liste complète des publications, une description des activités passées et des projets d'activités du candidat pour le futur, un exemplaire du mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), la copie des rapports de pré-soutenance de l'HDR signés par les rapporteurs, les lettres d'acceptation d'éditeurs dans le cas de publication acceptée mais non parue. Eventuellement une attestation d'attribution de la PES.
60	* Rapports de pré-soutenance (de la thèse pour les candidats MCF, de l'HDR pour les candidats PR) signés par le rapporteur (ou documents équivalents pour les diplômés étrangers); * Liste complète, classée et détaillée de la production scientifique ; * Attestation sur l'honneur des services d'enseignement effectués, avec indication précise des établissements d'exercice, des intitulés des enseignements, du type (cours, TD, TP) et des volumes horaires ; * Attestation sur l'honneur des tâches collectives effectuées, avec indication de la période d'exercice pour chacune d'elles ; * La fiche de synthèse (à télécharger sur le site http://www.cpcnu.fr/web/section-60/qualification) dûment remplie (attention, ce n'est pas la fiche de candidature du serveur Antares). * Si le diplôme a été délivré dans une langue autre que le français, fournir une copie du diplôme original obligatoirement accompagnée d'une traduction en langue française (traduction soit authentifiée, soit attestée sur l'honneur). à noter : Les dossiers et les pièces complémentaires doivent être adressés aux rapporteurs sur support papier.

* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

Campagne de qualification 2016 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".**

En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
61	<p>* Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de la thèse signés ; * Pour les PR : les rapports de pré-soutenance d'HDR signés ainsi que l'attestation de co-encadrement de thèse établie (s) par le directeur de thèse ou le directeur de l'école doctorale, précisant le taux de co-encadrement et le nom de chaque co-encadrant.</p> <p>Pour tous : * liste ordonnée (par catégorie puis par ordre chronologique) de l'ensemble des publications ; Tous les candidats sont invités à consulter les recommandations de la section 61 sur le site http://www.cpcnu.fr/web/section-61/qualification</p>
62	<p>La thèse ou la HDR (uniquement sous forme électronique) ; Une attestation sur l'honneur (sous forme papier) ; La liste complète des travaux, ouvrages et articles (sous forme papier). Attention : certains rapporteurs peuvent demander une version électronique au format Microsoft Word, de ces documents.</p>
63	<p>Les rapports de pré-soutenance de la thèse ou de la HDR. Une liste complète et détaillée des publications et communications, fiche de synthèse des documents transmis aux rapporteurs dûment complétée. Cette fiche est téléchargeable sur le site CP-CNU (rubrique "Qualification-conseils généraux aux candidats").</p>
64	<p>Fiche synthétique dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons: (1) par courrier électronique en pièce jointe au format "word" ou "pdf" non protégé; (2) par voie postale avec le dossier papier. Le document matrice est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU. La lettre d'acceptation <u>définitive</u> (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
65	<p>La fiche de synthèse dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons: (1) par courrier électronique en pièce jointe; (2) par voie postale avec le dossier papier. Cette fiche est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Fiches de synthèse).</p>
66	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section (rubrique Rapport d'activités et documents - Divers - Dossiers statistiques) complétée et transmise par voie électronique.</p>
67	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU de la section 67 (rubrique Rapport d'activités et documents - Vie de la section - Qualifications 2015) Pour les MCF : les rapports de pré-soutenance de la thèse ; Pour les PR : les rapports de pré-soutenance de la HDR ; la lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (sous presse).</p>
68	<p>Fiche synthétique dûment remplie qui doit être adressée aux rapporteurs obligatoirement de deux façons : (1) par courrier électronique en pièce jointe au format "word" ou "pdf" non protégé; (2) par voie postale avec le dossier papier. Le document matrice est téléchargeable à partir du site de la CP-CNU, section 68 (rubrique Qualification - Conseils généraux). La lettre d'acceptation définitive (et non sous réserve de modification) de l'éditeur pour les articles déclarés "accepté" ou "sous presse".</p>
69	<p>La fiche de synthèse téléchargeable sur le site de la CP-CNU, section 69 (rubrique Qualification - Recommandation MCF ou Recommandation PR) La lettre d'acceptation de l'éditeur pour les articles en cours de publication (sous presse).</p>
70	<p>Pour les MCF : la thèse Pour les PR : l'HDR ; Possibilité d'envoi sous forme électronique, CD-rom ou clé USB uniquement si accord préalable du rapporteur et en respectant impérativement la date limite officielle. Important : lettre d'acceptation obligatoire de l'éditeur pour les ouvrages, chapitres d'ouvrages, articles en cours de publication (sous presse ou définitivement acceptés).</p>
71	<p>Exemplaire du mémoire de thèse (MCF) Exemplaire du mémoire d'habilitation (PR) Rapports préliminaires à la soutenance de l'HDR (PR) Note succincte expliquant la démarche de candidature dans la section et le projet du candidat (candidats MCF et PR ayant soutenu dans une autre discipline) Attestation du directeur de l'unité (candidats signalant l'appartenance à une unité de recherche) Les candidats sont invités d'autre part à consulter les documents présents sur les pages de la 71ème section du site du CNU et notamment les conseils adressés aux candidats à l'adresse suivante : http://www.cpcnu.fr/web/section-71/conseils-generaux-aux-candidats.</p>
72	<p>Pour les MCF: la thèse Pour les PR: le document de synthèse de l'HDR, tel que définit à l'article 4 de l'arrêté du 23 novembre 1988 sur l'habilitation à diriger des recherches: "le dossier de candidature comprend soit un ou plusieurs ouvrages publiés ou dactylographiés soit un dossier de travaux accompagnés d'une synthèse de l'activité scientifique du candidat permettant de faire apparaître une expérience dans l'animation d'une recherche" Dans tous les cas: une liste des publications Il est demandé aux candidats de joindre à leur dossier une lettre explicitant les raisons de leur candidature en section 72 "Epistémologie et histoire des sciences" (une page maximum).</p>
73	Pas de pièce complémentaire
74	<p>Version électronique du curriculum vitae limité à 2 pages et adressé aux rapporteurs par email en document attaché. Document téléchargeable (curriculum_vitae_modèle.doc) sur le site de la CP-CNU, section 74 (rubrique Rapports d'activité et document- Modèles de documents).</p>

* L'administration se réserve le droit de procéder à une vérification et, le cas échéant, de porter plainte pour déclaration frauduleuse.

Campagne de qualification 2016 - pièces complémentaires demandées par les sections du CNU

Toutes les pièces à joindre obligatoirement au dossier et dont la liste est fixée par l'arrêté relatif à la qualification doivent figurer dans l'envoi destiné aux rapporteurs. En cas de dossier incomplet celui-ci sera déclaré "irrecevable". **Le strict respect du calendrier est également indispensable, sinon la candidature sera considérée comme "hors délai".** En complément des pièces obligatoires, les sections du CNU demandent des **pièces complémentaires listées dans le tableau ci-dessous, en l'absence desquelles le dossier du candidat peut ne pas être examiné.**

Les candidats sont donc invités à envoyer l'ensemble des pièces obligatoires et complémentaires aux rapporteurs dès qu'ils en ont connaissance **et au plus tard le vendredi 18 décembre 2015 (heure de Paris).**

Les candidats à une requalification ne sont pas dispensés de l'envoi de ces pièces.

Tous les candidats sont invités à consulter le site de la CPCNU (<http://www.cpcnu.fr/listes-des-sections-cnu>) pour connaître les préconisations de chaque section.

N° de section	Pièces complémentaires demandées
76	La thèse sur support papier, Le rapport de thèse, Une copie "d'articles significatifs". Pour les titulaires de l'HDR, une copie du rapport de l'HDR et indication de publications d'ouvrages et autres articles (copies jointes)
77	<u>Pour une inscription sur les listes de qualification MCF</u> : la thèse, le rapport de thèse, une liste complète des publications et un exemplaire de quelques articles significatifs. Les documents doivent être fournis sous forme papier. <u>Pour une inscription sur les listes de qualification PR</u> : le rapport de soutenance de l'HDR, une liste complète des publications, un exemplaire d'un ouvrage publié (ou de la monographie inédite présentée en vue de l'obtention de l'HDR) et de plusieurs articles récemment parus. Les documents doivent être fournis sous forme papier.
85	Pas de pièce complémentaire
86	Pas de pièce complémentaire
87	Pas de pièce complémentaire